



Wallonie

Commune d'OHEY

## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'Administration communale d'Ohey, dont les bureaux se trouvent Place Roi Baudouin 80 à 5350 Ohey.

Le terrain concerné est situé sur un tronçon longeant le ruisseau 'le Lilot' à proximité de la station d'épuration - cadastré Haillot (2) section B n° 624f, 624k, 623h, 623g, 617/02, 617h, 617g et 612/02 & Perwez (3) section A n°164g, 162/02 et 122/02c.

Le projet consiste en la réhabilitation d'un cheminement entre le chemin vicinal n°25 jusqu'à la rue Grand Vivier sur un tronçon de l'ancien sentier vicinal n°23 et la création d'un cheminement à proximité du ruisseau 'le Lilot' entre la rue Basses Golettes et le chemin vicinal n°25

et présente les caractéristiques suivantes :

- **La demande implique la réalisation de travaux techniques et la création et modification de la voirie communale.**
- **Cette demande de permis fait partie du projet 'ViciGAL'.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article ~~D.IV.40~~ **R.IV.40-1.** ~~D.VIII.13~~ du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Ohey, Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey :

- les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 ;
- les mercredis ouvrables de 13h00 à 16h00 ;
- les consultations jusqu'à 20 heures.

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Gillet Thibaut ; téléphone : 085/82.44.64 - mail : [info@ohey.be](mailto:info@ohey.be).

**L'enquête publique est ouverte le 18 janvier 2021 et clôturée le 17 février 2021.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey ;
- par télécopie au 085/61.31.28 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@ohey.be](mailto:info@ohey.be) ;
- remises à M. Gillet dont les bureaux se trouvent Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUÊTE PUBLIQUE – VICIGAL.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Gillet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 17 février 2021 à 9h, à l'adresse suivante : Administration communale d'Ohey Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est M. Gillet dont les bureaux se trouvent Place Roi Baudouin 80 à 5350 Ohey.

---

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité,  
des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO